



Eure-et-Loir

**Commune d'ARCISSES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240415-150424\_DELIB14-DE

Date de transmission de la convocation 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES d'ôment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	Stéphane COURPOTIN
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Aline VAUDRON a été nommée secrétaire de séance.

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET MARPA CONSTRUCTION**  
(Délibération n°14-15/04/2024)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2023 approuvant pour l'exercice 2023 le budget 19006 - budget MARPA construction.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Edwige VEDIE – Adjointe déléguée aux finances, le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal à 19 voix pour, adopte les comptes administratifs de l'exercice 2023, arrêtés comme suit :

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240415-150424\_DELIB14-DE



Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>19006 - MARPA</b>			
Dépenses	32 574,47 €	103 906,89 €	136 481,36 €
Recettes	110 460,02 €	79 400,63 €	189 860,65 €
Solde	77 885,55 €	- 24 506,26 €	53 379,29 €
R.A.R. Dépenses		- €	- €
R.A.R. Recettes		- €	- €
Solde	- €	- €	- €
Résultat	77 885,55 €	- 24 506,26 €	53 379,29 €

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 18/04/2024  
et de la publication le 18/04/2024  
Fait à ARCISSÉS, le 18/04/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

